



Conseil d'Etat
Staatsrat

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

RÉPONSE AU POSTULAT

Auteur neo - Die sozialliberale Mitte, durch Marie-Claude Schöpfer-Pfaffen, Alexander Allenbach und Martin Kalbermatter

Objet (Unwetter_R3) Sind die aktuellen Gefahrenkarten ob des Klimawandels noch à jour?

Date 09.09.2024

Numéro 2024.09.214

La révision des cartes de danger s'effectue en moyenne tous les 15 à 20 ans. Ce rythme est imposé par le fait que les cartes de danger sont prises en compte dans les plans d'aménagement de zone qui doivent donc être modifiés à chaque nouvelle édition. Il est aussi influencé par les ressources financières et humaines disponibles au sein de l'Etat du Valais ainsi que par la disponibilité des bureaux mandatés pour ces travaux. La fréquence de révision des cartes de danger peut être accélérée en cas de nouveaux éléments sur le terrain, de nouvelles données pertinentes ou en cas de nouvelles règles à respecter.

Concernant les cours d'eau latéraux, le changement climatique est pris en compte depuis plusieurs années dans les débits de dimensionnement utilisés pour l'établissement des cartes de danger. Les méthodes de calcul de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) donnent une fourchette de débit par temps de retour. Le choix de l'intervalle - valeur minimale, moyenne ou maximale - doit être justifié. En fonction de ce choix, une majoration de 10 à 20% spécifique au changement climatique peut être appliquée.

En ce qui concerne le Rhône, une grande partie des cartes de danger n'a pas été mise à jour depuis 2011, ni homologuée. Elles ne prennent donc pas en compte les effets du changement climatique.

C'est l'un des buts prioritaires de la révision du projet de la 3^e correction du Rhône, telle que décidée par le Conseil d'Etat le 22 mai 2024, de réviser les cartes de danger du Rhône et de dimensionner le projet en tenant compte du changement climatique.

La pratique actuelle et la révision du projet R3 vont dans le sens des souhaits des postulants.

Il est donc proposé **d'accepter** le postulat.

Impact de la bureaucratie :	Aucun
Conséquence Finances :	Aucun
Incidence des postes à temps plein (EPT)	Aucun
Conséquences de la RPT	Aucun

Ort, Datum Sitten, den 21. September 2024